République Française Département de VOSGES

Compte-rendu des délibérations de la COMMUNE DE WISEMBACH Séance du 14/01/2021

L'an 2020, le 16 décembre à 18 heures, le Conseil Municipal de Wisembach, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil de la MAIRIE sous la présidence de Mme VOINSON Rachel, Maire

<u>Présents:</u> Mme VOINSON Rachel, Maire, Mmes: DA COSTA Claudine, TSCHANTZ Sylvie, WENGER Annick, MM: BREISTROFFER Flavien, GAGUECHE Fouade, MULLON Johan, VOIGNIER Jean-François

Excusé(s): M GOUBY Daniel, M VAUCOURT Emmanuel (procuration à Mme VOINSON Rachel)

A été nommé(e) secrétaire : Mme TSCHANTZ Sylvie

Nombres de membres

Afférents au Conseil municipal : 10

En exercice : 10Présent : 8

Prenant part au vote : 9

Date de la convocation : 08/01/2021

Date d'affichage: 15/01/2021

Modification des statuts de la communauté d'agglomérations de St Dié (Réf : 4331)

CONSIDERANT que Madame le Maire expose au conseil la modification des statuts de la communauté d'agglomération de St Dié des Vosges. En projet, le déplacement du siège, le développement et le soutien de la vie étudiante.

LE CONSEIL MUNICIPAL par 9 voix pour et 0 voix contre, valide la modification.

Désignation des représentants de la CLECT (Réf : 4332)

CONSIDERANT que Madame le Maire propose au conseil d'être représentante, au sein de la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées), avec Madame Annick WENGER, 1^{ère} adjointe.

LE CONSEIL MUNICIPAL par 9 voix pour par 9 voix pour et 0 voix contre, vote en faveur de cette désignation.

Adhésion au prochain contrat groupe d'assurance statutaire (Réf : 4333)

CONSIDERANT que Madame le Maire propose au conseil de l'adhésion au prochain contrat groupe d'assurance statutaire. Pour rappel, il est question du maintien des salaires en cas de maladie des agents titulaires de la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL par 9 voix pour et 0 voix contre, vote en faveur de l'adhésion au prochain contrat.

.

Embauche d'un nouvel agent communal polyvalent (Réf : 4334)

CONSIDERANT que Madame le Maire expose au conseil le besoin d'embaucher un agent polyvalent, avec le permis, en remplacement de Monsieur URBAIN. Elle précise que 5 candidatures sont en cours pour un 20h hebdomadaire dans le cadre d'un contrat PEC de 9 mois.

LE CONSEIL MUNICIPAL par 9 voix pour et 0 voix contre, vote en faveur de l'embauche d'un nouvel agent communal.

Embauche d'un agent d'animation polyvalent (Réf : 4335)

CONSIDERANT que Madame le Maire propose au conseil d'embaucher un agent d'animation pour l'ouverture du périscolaire les mercredis. Elle précise qu'il y aurait 7 enfants en journée et que des subventions de la CAF seraient possibles pour l'embauche d'un contrat de 20h hebdomadaire. Cette personne, en plus d'assurer l'animation, serait disponible pour aider à la bibliothèque ainsi qu'à l'entretien des locaux (liste non exhaustive).

LE CONSEIL MUNICIPAL par 9 voix pour et 0 voix contre, vote en faveur de cette proposition.

Prime d'astreinte pour déneigement (Réf : 4336)

CONSIDERANT que Madame le Maire propose au conseil de verser une prime d'astreinte, à l'agent communal, pour le déneigement du village. Une prime mensuelle de 109.28€ avec les heures supplémentaires majorées en fonction du code du travail (en récupération) est proposée. Celle-ci- serait versée les mois d'hiver (novembre, décembre, janvier, février et mars) ainsi qu'au mois d'août pour les relevés de compteurs d'eau.

LE CONSEIL MUNICIPAL par 9 voix pour et 0 voix contre, vote en faveur de cette proposition.

Formation infographie du 3^{ème} adjoint au maire (Réf : 4337)

CONSIDERANT que Madame le Maire expose au conseil le projet de formation du 3^{ème} adjoint. Il s'agit d'une formation infographie de 3 jours (maquette, flash info). Le coût de cette formation est de 2263.20€. Monsieur GAGUECHE propose d'utiliser son solde CPF qui prendrait en charge celle-ci à hauteur de 1801€ ; il resterait donc 462€ à charge pour la commune. Cette formation représenterait un atout majeur pour la communication municipale et notamment, pour la rédaction du bulletin communal.

LE CONSEIL MUNICIPAL par 9 voix pour et 0 voix contre, vote en faveur de la prise en charge du restant à payer.

Choix du prestataire pour les travaux de la route de La Craye (Réf : 4338)

CONSIDERANT que Madame le Maire explique au conseil que des devis ont été réalisé par les entreprises BROGLIO et COLAS. Elle propose de retenir celui de Colas pour son procédé d'enrobé à chaud. Le montant est encore en négociation.

LE CONSEIL MUNICIPAL par 9 voix pour et 0 voix contre, vote en faveur de ce choix.

Questions diverses

- Présentation de l'ADMR par Madame THIRION
- Le déneigement des trottoirs du village (sous la responsabilité des habitants)